

CP - Restriction de la circulation pour la venue de Monsieur le Premier Ministre

Dans le cadre de la visite ministérielle qui se déroulera ce samedi 23 janvier au siège de la Collectivité européenne d'Alsace à Colmar, le carrefour entre l'avenue d'Alsace et la rue de la Semm sera interdit à la circulation de 7h00 à 12h00.

DANS LE DÉTAIL :

- Rue de la Semm : dans sa portion comprise entre la rue des roses et le Kleiner Semm-Pfad;
- Avenue d'Alsace : dans le sens de circulation Sud vers Nord, dans sa portion comprise entre le chemin de la Silberrunz et la rue des jardins;
- Avenue d'Alsace : dans le sens de circulation Nord vers Sud, dans sa portion comprise entre la rue des fleurs et la rue Henri Lebert;
- Avenue de Fribourg : dans sa portion comprise entre la rue des Jonquilles et l'avenue d'Alsace.

Toutes les voies de circulation perpendiculaires aux rues ou portions de rues précitées seront mises en impasse aux débouchés sur lesdites rues. Plusieurs déviations successives seront mises en place par les forces de l'ordre.

CONTACT PRESSE

Lucie Hamon - Attachée de presse
03 69 99 56 21 - 06 99 02 64 33
lucie.hamon@colmar.fr